

# RAPPORT DE GESTION 2010

● Travailler ensemble à  
la retraite complémentaire  
à un sens



Le sens du collectif  
Le sens du service  
Le sens de l'avenir  
Le sens de l'engagement



# Sommaire

## Partie

1	- Présentation de l'Arrco	2
2	- Comptes combinés de la fédération Arrco	4
3	- Faits caractéristiques et faits marquants de l'exercice	7
4	- Changements comptables	9
5	- Comptes combinés de l'Arrco par domaine d'activité	10
	A - Les comptes des opérations de retraite	10
	B - Les comptes de la gestion administrative	18
	C - Les comptes de l'action sociale	20
6	- Événements postérieurs à la clôture	22
7	- Modalités et périmètre de la combinaison	23
	- Annexes	25
	Éléments financiers	

# Présentation de l'Arrco

L'Arrco a été instaurée en 1961 par l'accord du 8 décembre 1961.

Le paritarisme, caractéristique fondamentale du régime Arrco, s'exerce à tous les niveaux de son organisation et de sa gestion, au plan national (les accords paritaires), dans les instances de la fédération (commissions et conseil d'administration, pour les conditions de mise en œuvre), comme dans celles des institutions (conseils d'administration, pour la gestion administrative proprement dite).

L'Arrco et les institutions qu'elle fédère, autorisées à fonctionner par le ministre chargé de la sécurité sociale, sont investies d'une mission d'intérêt général. Elles sont soumises au contrôle de l'État, et entrent notamment dans le champ de contrôle de l'inspection générale des affaires sociales. Selon les statuts et règlements, les institutions fédérées sont contrôlées par l'Arrco, ce contrôle pouvant être étendu aux groupes de protection sociale dont les institutions sont membres. La fédération doit s'assurer de l'efficacité de la gestion et de la qualité des services offerts. Un contrôle est par ailleurs exercé par les commissaires aux comptes des institutions et fédération, dont les comptes annuels et combinés font l'objet d'une certification.

La gestion du régime de retraite complémentaire Arrco est décentralisée. La fédération met en œuvre les accords paritaires et les institutions réalisent les opérations de gestion correspondantes. Le mode de relation entre la fédération et les institutions participe d'une complémentarité de compétences et de domaines d'activité.

## 1.1 – LA FÉDÉRATION ARRCO

La fédération Arrco est une personne morale de droit privé à but non lucratif et remplissant une mission d'intérêt général. Elle est administrée paritairement par des membres adhérents (représentant les entreprises) et des membres participants (représentant les salariés et anciens salariés retraités). Les membres constitutifs du conseil d'administration de l'Arrco sont les organisations signataires de l'accord du 8 décembre 1961 (MEDEF, CGPME, UPA, d'une part, CFTD, CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, d'autre part).

La fédération Arrco effectue des missions générales et n'intervient dans la réalisation des opérations de retraite que subsidiairement, pour des tâches qui, par une centralisation, peuvent être menées de manière plus efficace que séparément dans les institutions.

La fédération Arrco a pour missions générales :

- d'assurer le bon fonctionnement et la pérennité du régime,
- de réaliser une compensation financière et de promouvoir une coordination administrative entre les institutions,
- de gérer les relations financières avec les organismes tiers, notamment de recouvrer les contributions de l'Unédic, de l'AGFF (Association pour la Gestion du Fonds de Financement de l'Agirc et de l'Arrco) et de l'État,
- d'effectuer la péréquation entre les institutions des prélèvements globaux sur cotisations, fixés par les partenaires sociaux, pour le financement d'une part de la gestion administrative, et d'autre part de l'action sociale,
- d'exercer un contrôle de la situation financière de chaque institution, et du respect de ses engagements. Ce contrôle peut être étendu, si nécessaire, au groupement dont l'institution est membre, ainsi qu'aux personnes morales liées directement ou indirectement à l'institution par convention.

## 1.2 – LES INSTITUTIONS

Les institutions de retraite complémentaire, comme leur fédération, sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif et remplissant une mission d'intérêt général.

Elles réalisent les opérations de gestion qu'implique la mise en œuvre du régime, en conformité avec les statuts et règlement de leur fédération. Ces institutions sont administrées paritairement par des membres adhérents (représentant les entreprises) et des membres participants (représentant les salariés et anciens salariés retraités).

Selon l'organisation de la gestion décentralisée du régime, les institutions constituent le lien effectif direct avec les entreprises et les participants. Elles recouvrent les cotisations, inscrivent les droits à retraite et gèrent les comptes individuels, liquident les droits et paient les allocations. En tant que membre de la fédération, chaque institution s'engage sur un certain nombre d'obligations liées à la gestion du régime, à l'intérêt des entreprises, des salariés et retraités, notamment la rationalisation de la gestion administrative et la qualité de service. Les institutions gèrent les quotes-parts des réserves du régime qui leur sont confiées.

Les institutions mettent également en œuvre une action sociale au profit de leurs cotisants et retraités.

### 1.3 – ORGANISATION COMPTABLE

Les comptes de l'Arrco sont établis et présentés conformément aux règles, méthodes et principes définis par :

- le plan comptable unique des institutions de retraite complémentaire et de leurs fédérations, adaptation du plan comptable unique des organismes de sécurité sociale (PCUOSS), selon le règlement CRC 2005-08 approuvé par arrêté interministériel du 26 décembre 2005, modifié par le règlement CRC 2009-02 approuvé par arrêté interministériel du 29 décembre 2009,
- le plan comptable général,
- le règlement financier de l'Arrco,
- le guide des procédures comptables et les instructions diffusées auprès des institutions par la fédération Arrco.

Le paritarisme, fondement du régime, s'exerce à tous les niveaux décisionnels de la gouvernance de l'Arrco : pilotage du régime et mise en œuvre de sa gestion. A chacun de ces niveaux, les instances responsables doivent disposer des informations financières correspondant à leur domaine de compétence.

L'activité de chacune des institutions de l'Arrco (y compris la fédération) est ainsi retracée au travers de trois domaines d'activité, financièrement et comptablement distincts, conformément au plan comptable Agirc-Arrco :

- le **domaine des opérations de retraite**, techniques et financières qui concrétisent le régime, et de l'ensemble des opérations relatives à la compensation financière entre les institutions et à la gestion des réserves techniques du régime,
- le **domaine de la gestion administrative des opérations de retraite** qui retrace l'ensemble des moyens mis en œuvre par l'Arrco pour assurer sa mission, ainsi que la gestion des réserves se rapportant aux activités de gestion administrative. Le financement des dépenses de la gestion administrative est constitué, hormis des produits financiers et des ressources diverses, d'un prélèvement sur cotisations dont le montant global est fixé par les partenaires sociaux,
- le **domaine de l'action sociale** qui enregistre l'ensemble des prestations à vocation sociale au bénéfice des cotisants et allocataires, ainsi que les moyens mis en œuvre pour leur réalisation, et la gestion des réserves liées à ces activités. L'action sociale est financée, hormis des produits financiers et des ressources diverses, par un prélèvement sur cotisations dont le montant global est fixé par les partenaires sociaux.

Les comptes combinés de la fédération matérialisent les comptes du régime. Les états de présentation du bilan et du compte de résultat combinés comportent trois sections correspondant aux trois domaines d'activité gérés par les institutions (opérations de retraite, gestion administrative, action sociale).

Les institutions de retraite ne sont pas liées à la fédération par des liens de participation du type société mère à filiale comme dans des sociétés commerciales. Elles peuvent être assimilées à des entreprises d'un même ensemble relevant d'une même activité placée sous la même entité, la fédération Arrco. En raison de cette absence de liens capitalistiques, les termes de "comptes combinés" de la fédération sont utilisés et non pas ceux de "comptes consolidés".



Dans le présent rapport de gestion de l'exercice 2010, établi en application du décret n° 2004-965 du 9 septembre 2004 :

- les comptes combinés de la fédération, tous domaines d'activité confondus, sont présentés dans la partie **2**,
- les faits marquants de l'exercice et les faits caractéristiques sont indiqués dans la partie **3**,
- les changements comptables sont exposés dans la partie **4**,
- les comptes combinés de la fédération, par domaine d'activité, sont présentés dans la partie **5**,
- les évènements postérieurs à la clôture sont indiqués dans la partie **6**,
- les modalités et périmètre de combinaison sont précisés dans la partie **7**,
- les comptes sociaux de la fédération figurent en annexe.



## Comptes combinés de la fédération Arrco

Les comptes combinés de la fédération Arrco sont présentés ci-après tous domaines d'activité confondus. Cependant, en correspondance avec les états financiers et conformément à l'annexe des comptes établis selon le règlement CRC 2005-08, les comptes sont présentés en partie 5 par domaine d'activité.

### 2.1 – RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le régime Arrco fonctionne en répartition. Les charges d'allocations versées dans un exercice sont directement financées par les cotisations recouvrées dans le même exercice, la gestion consistant à équilibrer les charges par les ressources. En pratique, cette gestion est réalisée selon un principe d'équilibre pluriannuel. Les retraites sont ainsi garanties, non pas par des provisions techniques, mais par la permanence des cotisations.

Pour un exercice, la situation financière du régime est principalement transcrite par le résultat d'exploitation de la fédération, formé presque intégralement par le résultat technique des opérations de retraite et donc par les grands agrégats que constituent les flux annuels d'allocations et de cotisations.

(en millions d'euros)

	2009	2010
Total produits (a) <i>dont cotisations des entreprises</i>	38 591 34 394	39 012 34 872
Total charges (b) <i>dont allocations</i>	37 672 34 302	39 126 35 952
Résultat d'exploitation avant solidarité (c = a - b)	919	- 114
Résultat de la solidarité (d) (*)	- 966	- 1 026
Résultat d'exploitation après solidarité (e = c + d)	- 47	- 1 140

(\*) Résultat des transferts de solidarité (opérations article 36 de l'Agirc - cf. paragraphe 5.1.5-, et contribution d'équilibre de l'AGFF -cf. paragraphe 5.4).

En 2010, le régime est déficitaire. Le résultat d'exploitation avant solidarité s'élève à - 114 M€ contre un excédent de 919 M€ pour l'exercice précédent.

Une hausse modérée des cotisations (+ 1,4 %) et une progression encore soutenue des allocations (+ 4,8 %), expliquent la sensible dégradation du résultat technique du régime.

Après solidarité, une augmentation de la charge correspondant aux transferts de solidarité financière interne au dispositif de retraite complémentaire, accentue encore cette situation déficitaire.

Le déficit constaté en 2010 prolonge un mouvement de dégradation des résultats du régime observé depuis 2002 et qui, en conséquence de la crise économique, s'est très sensiblement accéléré au cours de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2010, la réserve de financement à moyen et long terme s'élève à 47 227 M€, et la réserve de fonds de roulement représente un montant de 20 385 M€ (cf. paragraphe 2.2). Les produits de la gestion de ces réserves constituent le résultat financier, qui bien entendu complète le résultat d'exploitation pour constituer le résultat global de l'exercice.

(en millions d'euros)	2009	2010
Résultat d'exploitation après solidarité	- 47	- 1 140
Résultat financier du fonds de roulement	85	36
<i>produits financiers</i>	85	36
<i>dotations/reprises sur provisions</i>	0	0
Résultat financier des fonds gérés à moyen/long terme	1 040	1 507
<i>produits financiers</i>	995	1 086
<i>dotations/reprises sur provisions</i>	45	421
Résultat financier total	1 125	1 543
Résultat exceptionnel	63	82
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>1 141</b>	<b>485</b>

Le résultat global de l'exercice 2010 est un excédent de 485 M€, en forte diminution, de 656 M€, par rapport au résultat de l'exercice 2009.

## 2.2 – BILAN

La conduite du fonctionnement en répartition des régimes Agirc et Arcco nécessite en pratique la détention :

- d'une réserve de fonds de roulement, constituée par l'ensemble des actifs gérés à court terme, mobilisée par la trésorerie des opérations de retraite. Les cotisations étant recouvrées trimestriellement, à terme échu, et les allocations payées trimestriellement, à terme à échoir, cette réserve est équivalente à un semestre d'activité.
- d'une réserve de financement à moyen et long terme (réserve MT/LT) qui autorise le pilotage des régimes sur période pluriannuelle. Elle répond également à des fonctions de régulation et de sécurité, en donnant le moyen de pallier un éventuel écart entre situation financière prévisionnelle et résultat constaté, ou les conséquences d'aléas dus à la conjoncture économique et sociale.

Les placements représentatifs des deux réserves sont distingués au regard des fonctions qu'ils assurent, et par conséquent d'une notion de durée de détention.

Au passif, les réserves du régime s'élèvent à 65 053 M€. Hors réserve de fonds de roulement (y compris la part du résultat lui revenant), et hors intérêts minoritaires, et en ajoutant les produits constatés d'avance (représentatifs des fonds CMD gérés à moyen et long terme – cf. paragraphe 5.3), le montant global des réserves gérées à moyen et long terme est de 47 227 M€ (ce montant intègre également les réserves qui s'attachent à la gestion administrative et à l'action sociale – cf. paragraphes 5-B et 5-C).

Les réserves de financement à moyen et long terme sont, à l'actif du bilan, principalement représentées par un portefeuille de valeurs mobilières de 46 437 M€, composé à hauteur de 72,5 % d'obligations et autres produits de taux

## Bilan – Actif

(tous domaines d'activité confondus - hors comptes de liaison entre fonds)

(en millions d'euros)	2009	2010
Actif immobilisé	1 969	1 574
Titres de l'activité de placement	46 109	46 437
Actif circulant	23 992	24 494
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>72 070</b>	<b>72 505</b>

## Bilan – Passif

(tous domaines d'activité confondus - hors comptes de liaison entre fonds)

(en millions d'euros)	2009	2010
Réserve	44 328	44 599
Réserve de fonds de roulement	18 991	19 862
Résultat de l'exercice	1 141	485
Intérêts minoritaires <sup>(1)</sup>	191	107
<b>Sous total</b>	<b>64 651</b>	<b>65 053</b>
Provisions	301	258
Dettes	4 361	4 528
Produits constatés d'avance	2 757	2 666
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>72 070</b>	<b>72 505</b>

<sup>(1)</sup> Quote-part des associés minoritaires dans les entités intégrées dans le périmètre de combinaison (cf. Partie 7)



# PARTIE 3

## Faits caractéristiques et faits marquants de l'exercice

Dans le domaine des opérations de retraite, les ressources du régime sont constituées des cotisations recouvrées auprès des entreprises, mais aussi à hauteur de près de 7 % par des contributions versées par l'Unédic et l'État. Ces contributions sont précisées au paragraphe 5.1.4.

L'AGFF (Association pour la Gestion du Fonds de Financement de l'Agirc et de l'Arcco) prend en charge les surcoûts constatés par l'Agirc et l'Arcco, dus aux mesures d'anticipation (retraite à 60 ans et, avant 60 ans, pour les carrières longues et participants handicapés) et répartit ses excédents entre les deux régimes, sous forme de contribution d'équilibre. Elle est alimentée par une cotisation spécifique recouvrée par les institutions membres des deux fédérations. Les opérations relatives à l'AGFF, afférentes à l'exercice 2010, sont exposées dans le paragraphe 5.4

Les dettes de l'État, correspondant à des contributions dues au titre de la validation des périodes de chômage, et au titre des cotisations des apprentis, sont détaillées dans le paragraphe 5.5.

Les charges techniques se composent à 96 % des allocations de retraite, et à 4 % des dotations de gestion administrative et d'action sociale.

Les activités de la gestion administrative et de l'action sociale sont financées par des prélèvements sur les ressources techniques, et sont enregistrées dans deux sections comptables distinctes présentées aux paragraphes 5-B (domaine d'activité de la gestion administrative) et 5-C (domaine d'activité de l'action sociale).

### 3.1 – FAITS MARQUANTS DANS LE DOMAINE DES OPÉRATIONS DE RETRAITE

#### 3.1.1. Régularisation des conditions financières de l'adossment du secteur des IEG

En application des dispositions de la convention financière conclue le 7 février 2005 entre l'Arcco et la CNIEG (Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières), les conditions financières de l'adossment du secteur des IEG, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005, ont été arrêtées définitivement en 2010, au terme d'une période de suivi quinquennale, conformément à la clause de revoyure prévue par cette convention (article 30).

L'écart entre le taux définitif de validation des services passés (59,2 %) et le taux arrêté initialement (54,8 %) a donné lieu au versement à la CNIEG d'un montant global de 222,6 M€, dont 217,4 M€ d'allocations et 5,2 M€ correspondant à une charge d'actualisation, au titre des prestations payées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 jusqu'à celles afférentes au 3<sup>e</sup> trimestre 2010 inclus.

#### 3.1.2. Prélèvements sur les portefeuilles de l'activité de placement et reconstitution d'un fonds de régulation

Pour le financement des échéances d'allocations de retraite, des prélèvements sur les quotes-parts de réserve technique ont été effectués suivant le mécanisme de compensation consistant à prélever sur le portefeuille des institutions selon une même proportion.

Ces prélèvements réalisés en 2010 sur les portefeuilles sont détaillés par échéances dans le tableau ci-dessous :

#### Prélèvements sur les portefeuilles

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> trimestre 2010	2 <sup>ème</sup> trimestre 2010	3 <sup>ème</sup> trimestre 2010	4 <sup>ème</sup> trimestre 2010	TOTAL 2010
	- 142 (*)	362	503	755	1 478

(\*) Le portefeuille moyen long terme a été doté de 142 M€ au 1<sup>er</sup> trimestre 2010.

Lors de leurs réunions du mois de juin 2010, les Conseils d'administration de l'Agirc et de l'Arrco ont pris connaissance des études réalisées par des experts et prestataires financiers dans le cadre des travaux portant sur l'orientation stratégique et l'organisation des portefeuilles de valeurs mobilières.

Eu égard à ces éléments et sur avis des commissions financières, ils ont notamment décidé le transfert vers les fédérations des fonds nécessaires à la reconstitution des fonds de régulation à hauteur de la valeur actuelle des flux de désinvestissements cumulés de l'exercice 2011.

La reconstitution des fonds de régulation au niveau des fédérations, destinés à couvrir les flux de désinvestissements nécessaires au financement des échéances d'allocations du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 1<sup>er</sup> janvier 2012, répond à une volonté de laisser aux institutions un horizon de placement stable sur une partie des réserves.

Cependant, la remontée des liquidités a été limitée à une anticipation des désinvestissements sur un an, en raison des incertitudes qui étaient alors liées au contexte économique et aux décisions à venir des partenaires sociaux.

La date de remontée des fonds, prélevés sur le portefeuille des institutions selon une même proportion, a été fixée au 8 novembre 2010.

Ce transfert de fonds, réalisé conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement financier, a été enregistré dans les comptes 2010 des institutions Arrco par prélèvement sur la réserve technique de financement à moyen et long terme pour un montant de 2 660 M€ (ce montant a été de 2 250 M€ pour l'Agirc).

La fédération a alimenté en conséquence, par enregistrement d'une opération réciproque, la réserve technique de financement à moyen et long terme qu'elle détient.

### 3.2 – FAITS MARQUANTS DANS LE DOMAINE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE

#### Convergence informatique

Les opérations correspondant au développement des briques du programme de convergence informatique sont effectuées en application des lettres de mission et autres documents contractuels signés entre les institutions (agissant par le ou les groupements de moyens dont elles sont membres) et la fédération (agissant en tant que commanditaire). Les briques informatiques ainsi développées (l'Usine Retraite) sont la propriété de cette dernière.

Sous réserve d'une validation de leur montant, les charges imputables au programme, dans le cadre du développement des briques, sont financées par la fédération.

Pour ce financement, les institutions perçoivent des acomptes, suivant les modalités spécifiées, et sur la base des budgets actés dans les lettres de mission.

Toutes les autres charges (charges non imputables au programme de convergence informatique, définies par différence entre celles facturées aux institutions par les groupements de moyens et celles financées par la fédération) participent de l'activité administrative dont le financement est couvert par les dotations de gestion des institutions.

Dans l'institution, les charges imputables, validées et financées par la fédération, sont portées au débit d'un compte de tiers spécifique et les acomptes reçus au crédit de ce même compte.

Le solde du compte de tiers donne la position de l'institution à l'égard de la fédération (créance ou dette). Dans les comptes combinés, ces opérations sont annulées.

Le compte de résultat enregistre :

- le montant des charges de l'année engagées par les institutions et validées par la fédération,
- une dotation complémentaire apportée à la fédération provenant du FIAA (cf. paragraphe 5.3), prélevée sur le fonds des opérations de retraite, égale au montant des charges validées,
- une production immobilisée sur l'exercice correspondant à l'activation des briques dans les comptes de la fédération propriétaire de l'Usine Retraite.

Dans les comptes 2010, les charges liées au programme de convergence informatique s'élèvent à 52,5 M€ (pour information, ce montant est de 12,4 M€ en Agirc). La dotation complémentaire provenant du FIAA est donc de 52,5 M€.

A l'actif du bilan du fonds de gestion, compte tenu des écritures de production immobilisée enregistrées sur l'exercice, la valeur nette de l'Usine Retraite est de 109,9 M€.

### 3.3 – FAITS MARQUANTS DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE

#### Création de SCI

L'institution BTP Retraite a décidé de transférer, au sein de son fonds social, la propriété de huit résidences médico-sociales vers des SCI créées à cet effet (une par immeuble).

Les apports ont été réalisés en date de valeur du 31 décembre 2010, et ont été effectués en nature sur la base de la valeur nette comptable pour 50,6 M€, et en numéraire pour 68,7 M€.

Dans les comptes, un transfert a été ainsi opéré des immobilisations corporelles vers les immobilisations financières. La création de ces entités étant intervenue fin 2010, il n'y a pas eu d'arrêt de comptes au titre de cet exercice.



PARTIE  
4

# Changements comptables

Aucun changement comptable significatif n'est intervenu pour l'établissement des comptes 2010.



## PARTIE

## 5

# Comptes combinés de l'Arrco par domaine d'activité

## A

## Les comptes combinés du domaine des opérations de retraite

### 5.1 – RÉSULTATS TECHNIQUES DE L'EXERCICE 2010

En 2010, l'ensemble Arrco constate une situation technique déficitaire, comme en 2009, mais sensiblement dégradée. Ces deux années font cependant suite à une période de onze années excédentaires.

#### Compte de résultat des opérations de retraite

(en millions d'euros)	2009	2010	Évolution 2010 / 2009
Cotisations des entreprises	34 394	34 872	+ 1,4 %
Cotisations des tiers (Unédic, État)	2 455	2 471	
Majorations de retard	33	27	
<b>Total des ressources (a)</b>	<b>36 882</b>	<b>37 370</b>	<b>+ 1,3 %</b>
<i>Allocations</i>	<i>41 468</i>	<i>43 304</i>	<i>+ 4,4 %</i>
- Allocations à la charge de l'AGFF	- 7 031	- 7 219	
- Contributions techniques (CMD)	- 1 35	- 133	
Allocations à la charge du régime	34 302	35 952	+ 4,8 %
Dotations à la gestion adm. et au fonds social	1 576	1 517	
Divers	104	40	
<b>Total des charges (b)</b>	<b>35 982</b>	<b>37 509</b>	<b>+ 4,2 %</b>
<b>Solde technique (c)(*) avant solidarité</b>	<b>900</b>	<b>- 139</b>	
Solidarité Agirc/Arrco (d)	- 966	- 1 026	
Contribution d'équilibre de l'AGFF (e)	-	-	
<b>Résultat technique (f)(*) après solidarité</b>	<b>- 66</b>	<b>- 1 165</b>	

(\*) (c) = (a) - (b) ; (f) = (c) + (d) + (e)

Après une baisse de leur assiette en 2009 (- 0,4 %), sous l'effet de la crise économique, les cotisations des entreprises enregistrent une hausse limitée de 1,4 %.

La faible augmentation des cotisations des tiers (+ 0,7 %), est notamment due à une diminution de 102 M€ des cotisations à la charge de l'État au titre du chômage et de la préretraite, et à une régularisation négative des cotisations Unédic afférentes à 2009 de 27 M€.

Compte tenu de ces évolutions modérées, l'accroissement annuel des ressources est de 1,3 %.

Le taux de progression des charges étant de 4,2 %, supérieur de 2,9 points à celui des ressources, le résultat technique avant solidarité apparaît en très nette baisse, passant d'un excédent de 900 M€ en 2009 à un déficit de 139 M€ en 2010.

En l'absence de contribution d'équilibre de l'AGFF, la charge de solidarité Agirc-Arrco accentue le déficit des opérations de retraite. Le résultat technique après solidarité apparaît ainsi déficitaire de 1 165 M€ contre un déficit de 66 M€ pour l'exercice précédent.

Le solde technique négatif de l'exercice 2010 prolonge un mouvement de dégradation des résultats du régime observé depuis 2002 et qui, en conséquence de la crise économique, s'est très sensiblement accéléré au cours de l'exercice précédent.

## Évolution des résultats techniques

(en millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Solde technique avant solidarité (a)</b>	2 994	2 117	2 150	900	- 139
Solidarité Agirc/Arrco (b)	- 771	- 815	- 898	- 966	- 1 026
Contribution d'équilibre de l'AGFF (c)	984	547	192	-	-
<b>Résultat technique après solidarité (d) (*)</b>	<b>3 207</b>	<b>1 849</b>	<b>1 444</b>	<b>- 66</b>	<b>- 1 165</b>

(\*) (d) = (a) + (b) + (c)

### 5.1.1. Paramètres

(en euros)	2009	2010	Évolution 2010 / 2009
Salaire de référence	14,2198	14,4047	+ 1,30 %
Valeur du point au 1 <sup>er</sup> avril	1,1799	1,1884	+ 0,72 %
Valeur moyenne du point	1,1761	1,1863	+ 0,86 %
<i>Taux de cotisation contractuel (TA)*</i>		6 %	
<i>Taux de cotisation contractuel (T2)</i>		16 %	
<i>Pourcentage d'appel des cotisations</i>		125 %	
<i>Taux effectif de cotisation (TA)</i>		7,5 %	
<i>Taux effectif de cotisation (T2)</i>		20 %	

\*) Les salariés bénéficiaires du régime de l'Agirc cotisent auprès d'une caisse Arrco uniquement sur la tranche A de leurs salaires.

Le salaire de référence est la valeur d'acquisition d'un point de retraite. Il influe donc sur les droits acquis dans l'exercice, mais n'a d'effet que sur la situation financière future du régime.

La valeur du point de retraite représente le montant unitaire des retraites servies. Sa revalorisation agit donc directement sur la charge globale d'allocations.

Les ressources du régime sont fonction des taux de cotisation. Pour l'exercice 2010, ces taux sont restés inchangés par rapport à l'exercice précédent. Ils n'ont donc pas d'incidence sur l'augmentation annuelle des cotisations.

### 5.1.2. Évolution annuelle des cotisations des entreprises

Les cotisations des entreprises atteignent 34 872 M€ en 2010 contre 34 394 M€ pour l'exercice 2009, soit une hausse de 1,4 % (contre une baisse de 0,4 % en 2009).

#### DÉCOMPOSITION DU TAUX D'ÉVOLUTION DES COTISATIONS DES ENTREPRISES

(+ 1,4 %)

- + 1,8 % : augmentation des cotisations comptabilisées au titre de l'exercice
- 0,4 % : incidence des ajustements sur cotisations comptabilisées au titre des exercices précédent et antérieurs

Cette progression de 1,4 % résulte :

- d'une augmentation annuelle de 1,8 % des cotisations comptabilisées afférentes à l'exercice 2010, contre une diminution de 0,5 % pour les cotisations de l'exercice 2009.

Les cotisations 2010 encaissées du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 28 février 2011 sont en augmentation de 1,9 % par rapport aux cotisations 2009 encaissées du 1<sup>er</sup> mars 2009 au 28 février 2010. Cette évolution confirme les résultats des enquêtes trimestrielles de trésorerie de l'exercice 2010.

L'écart de 0,1 point entre l'augmentation des cotisations comptabilisées et celle des cotisations encaissées s'explique par une relative stabilisation des cotisations restant à recevoir au 28 février de l'exercice suivant, ce qui traduit une très légère amélioration du taux de recouvrement.

Le taux de cotisation étant constant, ces évolutions résultent d'une reprise de l'accroissement de la masse salariale dans le cours de l'exercice 2010, après une année de diminution.

- d'une incidence de - 0,4 % correspondant aux ajustements sur cotisations comptabilisées au titre de l'exercice précédent et des exercices antérieurs.

### 5.1.3. Évolution annuelle des allocations

Les allocations à la charge du régime (hors allocations imputées à l'AGFF - cf. paragraphe 5.4 et hors prélèvement sur les CMD - cf. paragraphe 5.3), qui représentaient 34 302 M€ en 2009, s'élèvent à 35 952 M€ en 2010, soit un taux d'accroissement de 4,8 % (contre 4,5 % en 2009).

#### DÉCOMPOSITION DU TAUX DE PROGRESSION DES ALLOCATIONS

(+ 4,8 %)

- + 0,9 % : revalorisation annuelle moyenne du point de retraite
- + 3,3 % : masse des allocations, hors revalorisation
- + 0,6 % : incidence de la régularisation IEG et autres corrections sur exercices antérieurs

La masse des allocations hors revalorisation progresse d'un taux de 3,3 %, contre 3,5 % en 2009.

La revalorisation annuelle moyenne du point de retraite est de 0,9 %, contre 1,3 % en 2009.

La régularisation des conditions financières de l'adossement du secteur des IEG a donné lieu à l'enregistrement d'un montant net supplémentaire d'allocations de 190,4 M€ (cf. paragraphes 3.1.1 et 5.4). L'impact de cette régularisation et des corrections sur exercices antérieurs est de 0,6 %.

### 5.1.4. Évolution annuelle des cotisations des tiers

L'Unédic et l'État versent à l'Arrco des contributions financières en contrepartie de l'attribution de droits à retraite complémentaire, au titre des périodes de chômage ou de préretraite qu'ils indemnisent. Les contributions ainsi versées par ces tiers, pour le compte de chômeurs ou préretraités indemnisés, ont la nature de cotisations et sont donc enregistrées comme telles, en produits techniques du régime (cf. paragraphe 5.5 pour l'État).

D'autre part, l'État prend à sa charge les cotisations dont les entreprises sont exonérées, en application des lois n° 79-13 du 3 janvier 1979 et n° 87-572 du 23 juillet 1987, prises pour favoriser l'emploi des apprentis (cf. paragraphe 5.5).

Les cotisations des tiers augmentent en 2010 de 0,7 %. Leur montant global est de 2 471 M€ contre 2 455 M€ en 2009.

Les cotisations de l'Unédic (2 071 M€) augmentent de 4,2 %. Cette progression est cependant atténuée par la prise en compte en 2010 d'une régularisation négative de 27 M€ au titre de l'exercice 2009 (le taux de progression aurait été d'environ 7 % hors régularisation).

Les cotisations à la charge de l'État au titre du chômage et de la préretraite passent de 326 M€ en 2009 à 224 M€ en 2010.

Les cotisations de l'État au titre des apprentis s'élèvent à 176 M€ en 2010 contre 142 M€ pour l'exercice précédent.

### 5.1.5. Évolution annuelle du solde des opérations de solidarité

L'article 7 de l'accord du 13 novembre 2003 prévoit que l'Arrco prend en charge, à compter de l'exercice 2004, le solde technique des opérations réalisées par l'Agirc, se rapportant aux participants du régime des cadres au titre de l'article 36 de l'annexe I à la convention collective nationale du 14 mars 1947 (participants relevant des catégories correspondant aux agents de maîtrise ou de position équivalente, assimilés cadres par convention collective ou accord d'entreprise).

Le montant arrêté pour 2010, porté dans les comptes de l'exercice 2010 sous la rubrique "solidarité Agirc / Arrco" est de 1 026 M€ (ce montant à verser figure au bilan dans la rubrique "Autres dettes" d'un montant global de 3 167 M€).

La situation de l'AGFF étant déficitaire au titre de l'exercice 2010, aucun apport n'est enregistré au titre de contribution d'équilibre dans le compte de résultat (cf. paragraphe 5.4).

Le solde des opérations de solidarité est donc une charge de 1 026 M€ pour l'exercice 2010, contre une charge de 966 M€ en 2009.

## 5.2 – RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2010

En 2010, les performances des marchés des deux grandes classes d'actifs, actions et obligations, sont globalement positives et relativement proches. Les marchés obligataires euro ont enregistré une performance de 2,2 % dans un contexte de tension sur les pays périphériques de la zone euro et de surperformance des titres de crédit. La performance des marchés actions de 2,40 % (indice MSCI EMU) masque des évolutions géographiques très contrastées. Le marché allemand augmente de +16,1% alors que le marché français est négatif (- 3,3 %) et les marchés espagnol et italien baissent respectivement de - 17,4 % et - 13,2 %.

La performance de gestion financière des institutions et de la fédération est de 3,14 % pour l'exercice 2010 (contre + 11,6 % en 2009). Ce niveau de performance peut être comparé à un indice composé à 30 % d'actions et 70 % de dettes gouvernementales et crédit, rebalancé mensuellement, qui a enregistré une hausse de + 2,57 % sur l'année.

La surperformance par rapport aux marchés, soit 0,57 %, résulte pour une part significative de très forts impacts des mouvements de désinvestissement intervenus tout au long de l'année (cf. paragraphe 3-1). Les allocations d'actifs ont varié en raison des anticipations et de la réalisation des prélèvements dans des marchés relativement volatils. Les désinvestissements de fin septembre et de début novembre, notamment celui de la remontée des fonds pour la constitution du fonds de régulation, ont été effectués à un moment particulièrement opportun, au plus haut des marchés taux et actions de l'année.

En comptabilité, les produits financiers de la réserve à moyen/long terme s'élèvent à 1 444 M€, en progression de 481 M€ par rapport à 2009. Cette progression s'explique, en grande partie, par les reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement (413 M€). D'autre part, les mouvements de désinvestissements opérés sur les portefeuilles pour le complément de financement des échéances d'allocations ont maintenu un niveau élevé de réalisation des plus-values.

Les produits financiers de la réserve de fonds de roulement sont en recul par rapport à l'année précédente (36 M€ en 2010 contre 85 M€ en 2009) en raison de la baisse des rémunérations sur le marché monétaire. Cette baisse résulte de l'évolution du taux moyen EONIA (0,43 % en 2010 contre 0,71 % en 2009) et de la diminution des tensions sur le marché monétaire qui s'est traduite par une réduction des rémunérations des certificats de dépôt et autres titres de créances négociables.

Le résultat financier total s'élève à 1 480 M€ en 2010.

Compte tenu du résultat d'exploitation de - 1 165 M€ et du résultat financier total, le résultat global de l'exercice 2010 est de 355 M€ (y compris le résultat exceptionnel), inférieur de 650 M€ à celui de l'exercice précédent.

(en millions d'euros)	2009	2010
Résultat d'exploitation après solidarité	- 66	- 1 165
Produits financiers du fonds de roulement	85	36
- produits financiers	85	36
- dotations / reprises sur provisions	0	0
Produits financiers de la réserve MT/LT	963	1 444
- produits financiers	924	1 031
- dotations / reprises sur provisions	39	413
Résultat financier total	1 048	1 480
Résultat exceptionnel	23	40
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>1 005</b>	<b>355</b>

La forte dégradation du résultat technique, de 1 099 M€, n'est qu'en partie compensée par le résultat financier dont l'augmentation par rapport à 2009 est de 449 M€ (y compris celle du résultat exceptionnel).

### 5.3 – FONDS TECHNIQUES AU 31 DECEMBRE 2010

Au 31 décembre 2010, avant affectation du résultat, la réserve de financement à moyen et long terme s'élève à 42 032 M€, et la réserve de fonds de roulement à 19 861 M€.

Après affectation du résultat de l'exercice, le montant global des réserves techniques est de 62 249 M€ au 31 décembre 2010 (hors part des intérêts minoritaires), contre 61 891 M€ au 31 décembre précédent.

La réserve de financement à moyen et long terme, compte tenu de la part de résultat s'y rapportant, atteint 41 864 M€.

De façon extra comptable, un fonds d'intervention Agirc-Arrco (FIAA) est distingué dans la réserve de financement à moyen et long terme, représentant 275,3 M€ au 31 décembre 2010, compte tenu de l'affectation d'une part du résultat global 2010 de 67,2 M€. Cette alimentation est constituée d'une fraction de la dotation de gestion administrative 2010 arrêtée par les partenaires sociaux, pour 65,0 M€, et de produits financiers.

Cette section de la réserve technique, dont la gestion est cantonnée, représente un droit de tirage pouvant être utilisé, avec l'accord des instances de la fédération, pour le financement d'opérations spécifiques de gestion administrative des institutions. Ces financements d'un montant net global de 59,5 M€ en 2010 sont portés en charges techniques des opérations de retraite.

D'autre part, l'Arrco a reçu, principalement lors d'opérations d'intégration de régimes de retraite (CPOSS, Banques...), des contributions financières constitutives d'un financement de charges futures résultant de maintiens de droits acquis par le passé et excédant le niveau des droits attribués par le régime.

Ces contributions de maintien de droits (CMD) ont par conséquent la nature de produits perçus d'avance et sont inscrites au passif du bilan

sous la rubrique "contributions techniques constatées d'avance" (pour un montant de 2 548 M€ au 31 décembre 2010).

Les actifs financiers correspondants sont gérés séparément et, selon l'économie des CMD, une fraction de ces fonds, y compris les produits financiers issus de leur gestion, est chaque année transférée afin d'apporter aux opérations de retraite de l'exercice un financement spécifique, et compenser ainsi les charges supplémentaires dues aux maintiens de droits. Dans le compte de résultat, ce transfert est inscrit en diminution des allocations (pour un montant de 133 M€ en 2010), et permet la présentation d'un résultat non affecté par ces suppléments de charge.

Les fonds gérés à moyen et long terme (ensemble de la réserve de financement à moyen et long terme et des contributions techniques constatées d'avance) sont essentiellement représentés à l'actif du bilan par :

- des créances techniques et immobilisations financières d'un total de 382 M€, constituées principalement de créances sur adhérents au titre des CMD à recevoir (303 M€),
- le portefeuille de titres de l'activité de placement de 44 858 M€ (hors provisions pour dépréciation).

En valeur de marché, le montant de ce portefeuille s'élève à 47 996 M€.

Au 31 décembre 2009, ce montant était de 47 816 M€. Les prélèvements opérés sur le portefeuille dans le cours de l'année 2010, d'un total de 1 478 M€ (cf. paragraphe 3.1.2), ont donc été plus que compensés par les produits de la gestion financière de la réserve à moyen/long terme.

La répartition des titres de l'activité de placement (y compris CMD) selon les quotas de placement prévus par le règlement financier de l'Arrco est la suivante :

#### Opérations de retraite

	2009	2010
<b>Produits de taux (quota de 60 % minimum)</b>	<b>70,6 %</b>	<b>72,2 %</b>
(a) dont placements hors zone euro	1,5 %	1,2 %
(b) dont produits de diversification garantis en capital	3,0 %	2,7 %
(c) dont BBB	4,1 %	2,7 %
<b>Actions et autres placements (quota de 40 % maximum)</b>	<b>29,4 %</b>	<b>27,8 %</b>
(d) dont placements hors zone euro	4,2 %	4,3 %
(e) dont produits de diversification	1,4 %	1,5 %
(f) dont placements en non coté (FCPR) soumis à autorisation de la fédération	0,2 %	0,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Valeur de marché au 31 décembre (en M€)</b>	<b>47 816</b>	<b>47 996</b>
Quotas maximums prévus par le règlement financier : (a) = 5 % ; (b) = 15 % ; (c) = 5 % ; (d) = 10 % ; (e) = 10 % ; (f) = 5 %.		

A fin 2010, la proportion en actions de 27,8 % est en baisse de 1,6 point par rapport au 31 décembre 2009. Cette diminution de l'exposition aux actions résulte principalement de la constitution

des fonds de régulation (cf. paragraphe 3.1.2) qui sont intégralement investis en produits de taux.

## 5.4 – SITUATION DE L'AGFF À L'ÉGARD DE L'ARRCO

Les institutions membres de l'Arrco versent, pour le compte de l'AGFF, et en application des accords du 10 février 2001, du 13 novembre 2003 et du 23 mars 2009, les allocations correspondant :

- au surcoût résultant de la "retraite à 60 ans",
- à la validation des périodes de garantie de ressources,
- et, depuis 2004, aux mesures prises en faveur des "carrières longues" et des participants handicapés, servies avant 60 ans.

Les cotisations dues au titre de l'AGFF pour les salariés qui ne relèvent pas du régime de retraite des cadres sur les fractions T1 et T2 de leurs rémunérations, et pour les salariés relevant du régime des cadres sur la fraction T1, sont recouvrées par les institutions membres de la fédération. Le taux des cotisations AGFF est de 2,0 % en T1 et de 2,2 % en T2.

Les cotisations AGFF sont comptabilisées par les institutions membres de l'Arrco dans des comptes de tiers appropriés et n'apparaissent donc pas dans le compte de résultat des opérations de retraite.

Selon les dispositions prévues par la convention entre l'AGFF et l'Arrco, les cotisations encaissées au cours d'un trimestre par l'Arrco sont reversées à l'AGFF dans le deuxième mois de ce même trimestre, nettes des frais de gestion administrative, et l'AGFF verse à l'Arrco en fin de chaque trimestre les sommes destinées à permettre le financement des allocations payées pour son compte en début de trimestre suivant.

En application des dispositions de l'accord du 10 février 2001, l'AGFF verse à l'Agirc et à l'Arrco des contributions d'équilibre dans la limite de ses ressources disponibles, l'excédent de ses ressources sur ses charges devant être, à l'issue de chaque exercice, intégralement réparti et affecté aux deux régimes.

Depuis l'exercice 2004, conformément aux accords du 13 novembre 2003 et du 23 mars 2009, les éventuels excédents de l'AGFF sont répartis entre l'Agirc et l'Arrco au prorata des allocations mises à la charge de l'AGFF, versées par chaque régime (71,6 % pour l'Arrco en 2010).

En 2010, l'AGFF constate un déficit global de 281 M€ contre un déficit de 240 M€ en 2009. Elle ne peut donc apporter à l'Agirc et à l'Arrco aucune contribution d'équilibre au titre de cet exercice. Ses cotisations augmentent de 1,7 %, soit un taux inférieur à celui de la progression de ses charges (+2,3 %).

Un compte de liaison tenu par l'Arrco retrace l'ensemble des opérations réalisées pour le compte de l'AGFF. Le solde de ce compte donne par conséquent la situation de cette dernière à l'égard de l'Arrco.

En 2010, les montants suivants ont été mis à la charge de l'AGFF :

- allocations "retraite à 60 ans", "carrières longues", "participants handicapés" : 7 053 M€,
- allocations au titre de la validation des périodes de garantie de ressources : 166 M€,
- soit un total de 7 219 M€.

Dans le compte de résultat des opérations de retraite de l'Arrco, le montant de 7 219 M€ est inscrit en diminution des charges d'allocations.

Dans le bilan de la fédération, compte tenu de l'ensemble des opérations comptabilisées en 2010, la situation de l'AGFF se traduit en fin d'exercice par une dette de l'Arrco à son égard d'un montant de 1 769 M€ (inclus dans la rubrique "Autres dettes" d'un montant global de 3 167 M€).

### Détail du compte de liaison

(en millions d'euros)

	Débit	Crédit
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>		<b>1 925</b>
Cotisations AGFF		8 334
Versements effectués par l'AGFF en remboursement d'allocations		7 084
Allocations "retraite à 60 ans", "handicapés" et "carrières longues"	7 053	
Allocations "garantie de ressources"	166	
Versements effectués par l'Arrco à l'AGFF au titre du recouvrement des cotisations	8 320	
Actualisation	9	
Frais de gestion administrative	26	
<b>Solde au 31 décembre 2010 – Dette de l'Arrco à l'égard de l'AGFF</b>		<b>1 769</b>

Au 31 décembre 2010, la dette de l'Arrco, d'un montant de 1 769 M€, est intégralement représentée à l'actif du bilan par les cotisations à recevoir du 4<sup>e</sup> trimestre 2010. L'Arrco ne détient donc en fin d'exercice aucune avance de disponibilités pour le paiement de l'échéance trimestrielle de janvier 2011.

Hors prise en compte des cotisations à recevoir, le solde du compte de liaison fait apparaître une créance de l'Arrco sur l'AGFF (551 M€), ce qui correspond au retard pris par cette dernière dans le remboursement des allocations mises à sa charge.

## 5.5 – CRÉANCES SUR L'ÉTAT

### 5.5.1. Validation des périodes de préretraite et de chômage indemnisées par l'État

#### Créance au titre de la validation des périodes antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1999

Une convention entre l'État, l'Agirc et l'Arrco, relative à la validation par les régimes de retraite complémentaire des périodes de préretraite et de chômage indemnisées par l'État, a été conclue le 23 mars 2000, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Ces dispositions prévoient le versement de cotisations par l'État en contrepartie de droits pour les périodes validées.

Suivant cette convention, un montant annuel de 335 M€ (euros 2000) doit être versé à la fédération Arrco en janvier de chaque année.

Ce versement est affecté en priorité au paiement des cotisations afférentes à l'année  $n - 2$ , la différence éventuelle étant portée en diminution d'une dette de l'État, spécifiée dans la convention, relative aux périodes antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Le montant initial de la dette et de la contribution de l'État sont revalorisés chaque année selon l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages (série hors tabac).

La contribution 2010, de 385 M€ (euros 2010), a été versée par le Fonds de Solidarité Vieillesse le 30 avril 2010. Cette contribution a été déterminée de telle façon que la différence (115 M€) avec les cotisations 2008 permette le complet amortissement de la créance détenue par l'Arrco (dette de l'État).

#### Cotisations à recevoir au titre des exercices 2009 et 2010

Les cotisations au titre des exercices 2009 et 2010 sont enregistrées en produits à recevoir à l'actif du bilan des opérations de retraite, pour un montant de 478 M€ selon le détail suivant :

- Cotisations au titre de 2009 237 M€
- Cotisations au titre de 2010 241 M€

Le montant définitif des cotisations afférentes à l'exercice 2009 est inférieur de 38 M€ à celui enregistré dans les comptes de l'exercice précédent. L'impact des cotisations sur le compte de résultat 2010 des opérations de retraite est donc un produit net de 203 M€.

#### Créance totale

La dette au titre de la validation des périodes antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1999 ayant été intégralement remboursée en avril 2010, la situation comptable de l'État, enregistrée dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2010, est une dette de 478 M€ correspondant aux seules cotisations à recevoir.

### 5.5.2. Validation des périodes passées en contrat de transition professionnelle

#### Convention avec la société Transitio ctp

Une convention entre l'État, la filiale de l'AFPA dénommée TRANSITIO ctp, l'Agirc et l'Arrco, relative à la validation par les régimes de retraite complémentaire des périodes passées en contrat de transition professionnelle dans certains bassins d'emploi (cf. circulaire Agirc-Arrco 2006-13-DRE du 13 octobre 2006), a été conclue le 21 septembre 2006.

L'impact des contributions sur le compte de résultat 2010 des opérations de retraite est un produit de 5 M€.

#### Contributions à verser par Pôle Emploi

Une convention a été signée en date du 12 novembre 2010, entre l'État, Pôle Emploi, l'Agirc et l'Arrco relative à la validation par les régimes de retraite complémentaire des périodes passées en contrat de transition professionnelle dans les bassins d'emploi ne relevant pas de TRANSITIO ctp.

Les dispositions correspondantes s'appliquent depuis 2009. L'impact des contributions sur le compte de résultat 2010 des opérations de retraite est un produit de 16 M€.

### 5.5.3. Contributions au titre de la validation des périodes de chômage des artistes et techniciens du spectacle

Un projet de convention, approuvé par les commissions paritaires des régimes Agirc et Arrco le 16 mars 2010, a été adressé aux pouvoirs publics. Ce projet prévoit la prise en charge par l'État de contributions égales à 70 % des cotisations obligatoires Agirc et Arrco, soit un pourcentage égal à celui retenu pour le financement des points de retraite complémentaire attribués au titre des périodes de chômage ou de préretraite indemnisées par l'État (cf. paragraphe 5.5.1).

Dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2010, une somme due d'un montant de 64 M€ est enregistrée au titre de la validation de périodes de chômage intervenues en 2004, 2005, 2006 et début 2007, indemnisées dans le cadre de premières dispositions prises en faveur des intermittents du spectacle. Cette créance répond à une dette enregistrée par l'Unédic dans ses comptes, en application d'un accord conclu entre elle et l'État prévoyant, pour ces périodes, le principe d'un versement de contributions aux régimes de retraite complémentaire.

Aucun accord ou convention n'ayant été conclu entre l'État, Pôle Emploi, l'Agirc et l'Arcco, les périodes de chômage des intermittents du spectacle intervenues fin 2007, en 2008, 2009 et 2010, ne donnent pas lieu à enregistrement de contributions dues dans les comptes de l'exercice 2010.

#### 5.5.4. Cotisations des apprentis

Une convention a été conclue entre l'État et l'Arcco précisant les modalités de versement trimestriel des contributions dues sur les rémunérations servies à certaines catégories d'apprentis (lois n° 79-13 du 3 janvier 1979 et n° 87-572 du 23 juillet 1987). Ces dispositions s'appliquent à la prise en charge des contributions dues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Le montant global des sommes dues au titre des cotisations relatives

à l'exercice 2003 s'élève à 125 M€ (Arcco + AGFF). Aucun versement à ce titre n'a été perçu par l'Arcco. Cependant, une somme de 12 M€, correspondant à un solde créditeur au titre de 2009 (versement de l'État de 206 M€ contre une dette estimée au titre de 2009 de 194 M€) est imputée dans les comptes de la fédération en remboursement des cotisations dues au titre de l'exercice 2003 (dette la plus ancienne), soit un montant restant dû de 113 M€.

Le montant annuel provisoire des cotisations afférentes à l'exercice 2010 est de 196 M€ (Arcco + AGFF). L'État ayant effectué en 2010 trois versements d'un montant total de 179 M€, le solde restant dû est de 17 M€.

La créance globale de la fédération (Arcco + AGFF) s'élève au 31/12/2010 à 347 M€. Le détail de cette créance par exercice, avec indications des montants dus et des remboursements, figure dans le tableau ci-dessous :

Solde du montant annuel au titre de 2003	113 M€	soit : 125 - 12 (dont 24 M€ au titre de l'AGFF)
Cotisations afférentes à l'exercice 2004	133 M€	(dont 28 M€ au titre de l'AGFF)
Solde du montant annuel au titre de 2005	10 M€	soit : 138 - 128 (dont 2 M€ au titre de l'AGFF)
Solde du montant annuel au titre de 2006	20 M€	soit : 158 - 138 (dont 4 M€ au titre de l'AGFF)
Solde du montant annuel au titre de 2007	19 M€	soit : 163 - 144 (dont 4 M€ au titre de l'AGFF)
Solde du montant annuel au titre de 2008	35 M€	soit : 187 - 152 (dont 7 M€ au titre de l'AGFF)
Solde au titre de 2009	0 M€	(194 - 206 = -12, imputés sur 2003)
Solde prévisionnel au titre de 2010	17 M€	soit : 196 - 179 (dont 4 M€ au titre de l'AGFF)
<b>TOTAL</b>	<b>347 M€</b>	

#### 5.6 – RÉSULTATS PRÉVISIONNELS POUR 2011

Les taux de cotisation étant inchangés, les cotisations devraient augmenter comme la masse salariale des cotisants du régime Arcco en 2011.

#### Hypothèses d'évolution de la masse salariale des cotisants du régime Arcco

Augmentations annuelles moyennes (%)	2011
Effectifs de cotisants	+ 0,8 %
Salaire moyen	+ 2,3 %
Masse salariale	+ 3,1 %

L'augmentation annuelle moyenne du point en 2011 a été fixée à 1,76 %. Compte tenu de cette revalorisation des allocations et des hypothèses relatives à la progression des cotisations, les résultats prévisionnels de l'Arcco pour l'exercice 2011 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Prévision 2011
Résultat avant solidarité (a)	- 539
Solidarité Agirc-Arcco (b)	- 1 040
Contribution d'équilibre AGFF (c)	0
<b>Résultat après solidarité (d = a + b + c)</b>	<b>- 1 579</b>

Le résultat technique prévisionnel de 2011, après solidarité, est un déficit de 1 579 M€, contre un déficit de 1 165 M€ en 2010. Cette situation fortement déficitaire est la traduction d'une accélération sensible de la dégradation des résultats du régime, observée depuis 2002.

L'accord paritaire du 23 mars 2009 a prorogé jusqu'au 31 décembre 2010 inclus, les modalités prévues par l'accord du 13 novembre 2003, relatives à la fixation des paramètres fondamentaux du régime.

L'accord paritaire du 18 mars 2011 spécifie notamment les paramètres de fonctionnement des régimes Agirc et Arcco pour les exercices 2011 à 2015 inclus.



## Les comptes combinés du domaine de la gestion administrative

Le résultat d'exploitation 2010 est excédentaire (13,8 M€), en repli de 3,1 M€ par rapport au résultat d'exploitation de 2009.

### Compte de résultat de la gestion administrative

(en millions d'euros)	2009	2010
Dotation	1 250,9	1 211,7
Autres produits	158,7	130,7
Dotation AGFF	25,9	25,8
<b>Total des ressources (a)</b>	<b>1 435,5</b>	<b>1 368,2</b>
<b>Total des charges (b)</b>	<b>1 418,6</b>	<b>1 354,4</b>
<b>Résultat d'exploitation (c = a-b)</b>	<b>16,9</b>	<b>13,8</b>
Produits financiers (d)	50,3	40,4
Résultat exceptionnel (e)	37,0	35,5
<b>Résultat de l'exercice (f = c+d+e)</b>	<b>104,2</b>	<b>89,7</b>

18

Le résultat de l'exercice 2010 de la gestion administrative du régime Arrco s'élève à 89,7 millions d'euros, inférieur au résultat de l'exercice précédent (104,2 M€).

Les charges d'exploitation représentent 99,0 % des ressources. Le compte d'exploitation présente donc une situation équilibrée, et l'excédent global de l'exercice est pour l'essentiel constitué de produits financiers et du résultat exceptionnel.

#### Les ressources

La dotation de l'exercice comprend le prélèvement sur cotisations, mis en péréquation entre les institutions y compris la fédération, d'un montant de 1 192,7 M€, fixé conformément aux dispositions arrêtées par les partenaires sociaux, et les prélèvements sur majorations de retard effectués par les institutions (50 % des majorations effectivement encaissées dans l'exercice) pour 19,0 M€. La diminution de la dotation en 2010 est principalement due à un ajustement au titre de 2009 d'un montant de 21,9 M€, dû à la révision du taux d'inflation 2009 (taux définitif de 0,1 % contre un taux prévisionnel de 2,0 % retenu fin 2008).

Les autres produits se composent :

- des prélèvements opérés par les institutions sur les produits financiers des fonds techniques, selon les dispositions financières arrêtées par les instances de la fédération, représentant globalement 35,8 M€ contre 28,7 M€ en 2009,
- des apports du fonds d'intervention de l'Agirc et de l'Arrco (FIAA) pour 59,5 M€,
- de la production immobilisée dans le cadre du programme de convergence informatique (20,6 M€),
- et de diverses autres ressources (loyers, recettes d'abonnement à des revues d'information des retraités...).

La gestion des opérations réalisées pour le compte de l'AGFF (recouvrement des cotisations, paiement des allocations - cf. paragraphe 5.4) est financée par une dotation de gestion spécifique de 25,8 M€, prélevée sur les cotisations de cette Association.

#### Les charges

Le montant global des charges atteint 1 354,4 M€, en diminution de 4,5 % par rapport à l'exercice précédent. En 2009, l'augmentation annuelle des charges de gestion administrative avait été de 3,8 % (taux comparable à la moyenne observée de 2006 à 2009).

Hors dépenses liées au programme de convergence informatique constatées en 2009 et 2010, la baisse est de 4,1 % (contre une hausse de 2,5 % en 2009).

Après ventilation de la sous-traitance, et dans le total des charges brutes hors déduction des remboursements et transferts de charges, les dépenses de personnel représentent un peu moins de 49 % et les services extérieurs environ 37 %.

### La convergence informatique

Les principes de financement du programme de convergence informatique sont précisés dans la partie relative aux faits caractéristiques dans le domaine de la gestion administrative (paragraphe 3.2).

Selon ces modalités, les dépenses imputables au programme, validées par la fédération, s'élèvent pour l'exercice 2010 à 52,5 M€. Pour leur financement, la dotation complémentaire provenant du FIAA, inscrite au crédit du compte de la gestion administrative, est donc de 52,5 M€.

Une part des coûts exposés en 2010, correspondant à la phase de production du logiciel, aux charges liées à la maintenance évolutive et à deux projets lancés en 2009 (le serveur de services et les outils de convergence-fusion), a été inscrite à l'actif sur la base des critères d'activation fixés par la doctrine comptable.

La durée d'amortissement des briques de l'Usine Retraite est de 8 ans, les briques non déployées étant cependant amorties sur 3 ans.

Ainsi, pour l'exercice 2010, le montant inscrit à l'actif via le compte de production immobilisée, atteint 20,6 M€. Une dotation aux amortissements de 9,2 M€ a été enregistrée en 2010. L'impact net de la production immobilisée est donc de 11,4 M€.

A l'actif du bilan du fonds de gestion, la situation à fin 2010 est la suivante :

(en millions d'euros)	Arcco
Valeur nette de l'Usine Retraite au 31/12/2009	98,5
Production immobilisée 2010	20,6
Dotations amortissement 2010	- 9,2
<b>Valeur nette de l'Usine Retraite au 31/12/2010</b>	<b>109,9</b>

L'incidence des opérations liées à la convergence informatique sur les comptes de résultat 2009 et 2010 est la suivante :

### Opérations liées à la convergence informatique

(en millions d'euros)	2009	2010		2009	2010
Charges	68,7	52,5	Produits	68,7	52,5
Dotation aux amortissements	1,5	9,2	Production immobilisée	29,1	20,6
<b>Total</b>	<b>70,2</b>	<b>61,7</b>	<b>Total</b>	<b>97,8</b>	<b>73,1</b>
<b>Solde excédentaire</b>	<b>27,6</b>	<b>11,4</b>			

Le résultat d'exploitation 2010 de 13,8 M€ intègre un solde positif de la convergence informatique de 11,4 M€. Hors incidence de la convergence informatique, le résultat d'exploitation est donc de 2,4 M€.

### La réserve de gestion administrative au 31 décembre 2010

La réserve de gestion administrative (hors part des intérêts minoritaires) s'élève à 1 910,3 M€ au 31 décembre 2010, en augmentation de 82,1 M€ par rapport à l'exercice précédent.

L'augmentation de la réserve de gestion résulte de l'addition :

- du résultat d'exploitation : 13,8 M€,
- de l'affectation des produits financiers nets : 40,4 M€,
- du résultat exceptionnel : 35,5 M€ (plus-values de cessions d'actifs immobiliers),
- du transfert de réserve du fonds de gestion au fonds social :
  - 6,5 M€ (financement de travaux de restructuration d'établissements médico-sociaux),
- et de divers retraitements liés à des sorties d'entités du périmètre de combinaison : -1,1 M€.

Hormis la réserve de gestion administrative qui représente 72,9 % du total du bilan, les autres principaux postes du passif sont constitués des provisions pour risques et charges pour 192,3 M€ et des autres dettes pour 310,6 M€.

L'actif est essentiellement représenté par les immobilisations pour le fonctionnement des institutions, d'un total de 667,0 M€, le portefeuille de titres de l'activité de placement de 1 422,4 M€ (hors provisions pour dépréciation), et des disponibilités pour 324,5 M€.

En valeur de marché, le montant du portefeuille titres de l'activité de placement s'élève à 1 529,5 M€.

La répartition des titres selon les catégories de placement est la suivante :

### Gestion administrative

Produits de taux (quota de 60 % minimum)	78,2 %
(a) dont placements hors zone euro	1,9 %
(b) dont produits de diversification garantis en capital	3,0 %
(c) dont BBB	2,5 %
<b>Actions et autres placements (quota de 40 % maximum)</b>	<b>21,8 %</b>
(d) dont placements hors zone euro	3,2 %
(e) dont produits de diversification	1,2 %
(f) dont placements en non coté (FCPR) soumis à autorisation de la fédération	0,0 %
Total	100,0 %
<b>Valeur de marché au 31/12/2010 (en M€)</b>	<b>1 529,5</b>

Quotas maximums prévus par le règlement financier :

(a) = 5 % ; (b) = 15 % ; (c) = 5 % ; (d) = 10 % ; (e) = 10 % ; (f) = 5 %.



## Les comptes combinés du domaine de l'action sociale

Le résultat 2010 de l'action sociale est un excédent de 40,5 millions d'euros, contre un excédent de 31,8 millions d'euros en 2009.

### Compte de résultat de l'action sociale

(en millions d'euros)

	2009	2010
Dotations	256,0	254,3
Autres produits	17,7	19,6
<b>Total des ressources (a)</b>	<b>273,7</b>	<b>273,9</b>
<b>Total des charges (b)</b>	<b>271,4</b>	<b>263,2</b>
<b>Résultat d'exploitation (c = a-b)</b>	<b>2,3</b>	<b>10,7</b>
Produits financiers (d)	26,1	23,2
Résultat exceptionnel (e)	3,4	6,6
<b>Résultat de l'exercice (f = c+d+e)</b>	<b>31,8</b>	<b>40,5</b>

## Les ressources

La dotation sociale s'élève à 254,3 millions d'euros pour l'exercice 2010, conformément aux dispositions de l'accord du 23 mars 2009. Compte tenu des autres produits (principalement des loyers), le total des ressources est égal à 273,9 millions d'euros.

## Les dépenses

Les orientations prioritaires fixées par les instances de l'Arrco se structurent en trois axes : le développement de la prévention, le prolongement de l'autonomie à domicile et l'accompagnement de la perte d'autonomie en établissements.

Les dépenses consacrées à l'action sociale en 2010 s'élèvent à 263,2 millions d'euros. Elles représentent 103,5 % de la dotation sociale et 96,1 % des ressources totales.

## La réserve du fonds social

La réserve du fonds social (hors part des intérêts minoritaires), arrêtée au 31 décembre 2010, est de 786,7 M€ (y compris le transfert de réserve du fonds de gestion de 6,5 M€, pour le financement de travaux de restructuration d'établissements médico-sociaux), contre 739,8 M€ en 2009.

L'actif du bilan est principalement constitué d'immobilisations sociales pour 166,4 M€, du portefeuille de titres de l'activité de placement de 535,1 M€ (hors provisions pour dépréciation) et de disponibilités pour 175,5 M€.

En valeur de marché, le montant du portefeuille s'élève à 588,3 M€.

La répartition des titres selon les catégories de placement est la suivante :

## Action sociale

<b>Produits de taux (quota de 60 % minimum)</b>	<b>78,8 %</b>
(a) dont placements hors zone euro	1,1 %
(b) dont produits de diversification garantis en capital	3,4 %
(c) dont BBB	2,3 %
<b>Actions et autres placements (quota de 40 % maximum)</b>	<b>21,2 %</b>
(d) dont placements hors zone euro	3,4 %
(e) dont produits de diversification	1,9 %
(f) dont placements en non coté (FCPR) soumis à autorisation de la fédération	0,0 %
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Valeur de marché au 31/12/2010 (en M€)</b>	<b>588,3</b>

*Quotas maximums prévus par le règlement financier :*

*(a) = 5 % ; (b) = 15 % ; (c) = 5 % ; (d) = 10 % ; (e) = 10 % ; (f) = 5 %.*

## La réserve sociale mutualisée

La réserve d'action sociale mutualisée (incluse dans la réserve du fonds social) est alimentée par une fraction (un tiers) des plus-values dégagées lors des cessions des établissements du parc vacances, et par un tiers des plus values de cession dans le domaine social et médico-social. Gérée par la fédération Arrco, elle est dédiée au financement de réalisations ou de rénovations d'établissements médico-sociaux.

La réserve sociale mutualisée est de 5,6 M€ au 31 décembre 2010, compte tenu de l'alimentation des fractions de plus-values en 2010 de 0,1 M€.

PARTIE  
6

## Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes 2010.



# PARTIE 7

## Modalités et périmètre de la combinaison

### 7.1 – MODALITÉS DE LA COMBINAISON ARRCO

Les institutions de retraite ne sont pas liées à la fédération par des liens de participation du type société mère à filiale comme dans des sociétés commerciales. Elles peuvent être assimilées à des entreprises d'un même ensemble, relevant d'une même activité placée sous la même entité : la fédération Arrco en tant qu'organisme fédérateur. En raison de cette absence de liens capitalistiques, les termes de "comptes combinés" sont utilisés et non pas ceux de "comptes consolidés".

La méthode de combinaison est la méthode dite de "combinaison par palier", qui est la plus adaptée à la nature des liens entre les entités et à l'organisation administrative de la fédération. Les travaux de sous-consolidation sont ainsi délégués à chaque institution (le terme de "consolidation" est ici employé en raison de l'existence de liens capitalistiques entre les institutions et certaines entités périphériques).

Les sous-consolidations sont ensuite intégrées dans la combinaison qui est réalisée au niveau de la fédération Arrco.

La sous-consolidation effectuée par une institution peut intégrer des entités capitalistiques dans lesquelles elle est la seule institution impliquée, mais également des entités capitalistiques dans lesquelles plusieurs institutions sont parties prenantes. Dans ce cas, une institution pilote est désignée par l'Arrco, chargée d'intégrer les éléments d'actifs et de passifs de ces entités consolidées, en distinguant

dans les capitaux propres (réserves) la quote-part revenant aux minoritaires.

Les entités de moyens et les groupements informatiques sont intégrés par les institutions suivant des reclassements comptables par ventilation des comptes courants.

La combinaison des comptes est effectuée par domaine d'activité, conformément au règlement CRC 2005-08. Les états de présentation du bilan et du compte de résultat combinés comportent donc trois sections correspondant aux trois domaines d'activité gérés par les institutions (opérations de retraite, gestion administrative, action sociale).

### 7.2 – PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

Pour l'exercice 2010, selon les critères et seuils de signification retenus, 143 entités figurent dans le périmètre de combinaison :

- la fédération, entité combinante,
- 26 institutions membres,
- 116 entités périphériques, dont :
  - 86 entités capitalistiques,
  - 23 entités de moyens,
  - 7 groupements informatiques.

### Répartition par fonds des entités capitalistiques

Fonds	SCI	Autres immobilières	Total immobilières	Autres	Total
Technique	20	3	23	-	23
Gestion	29	1	30	1	31
Action sociale	29	3	32	-	32
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>7</b>	<b>85</b>	<b>1</b>	<b>86</b>

## Répartition des entités intégrées aux fonds de gestion et d'action sociale

SCI	Autres immobilières	Autres entités capitalistiques	Entités de moyens et groupements immobilières	Total
58	4	1	30	93

Huit SCI ont été créées fin 2010 dans le domaine de l'action sociale (cf. paragraphe 3.3), et aucun arrêté de comptes n'est encore intervenu pour ces entités.

La structure des entités constituant le périmètre de combinaison n'a pas subi de modification majeure en 2010.

Les entités périphériques prises en compte dans le périmètre de combinaison correspondent donc pour le plus grand nombre à l'activité de gestion des parcs immobiliers et des immeubles de placement (85 entités sur 116) et aux regroupements des moyens de gestion et informatiques (30 entités sur 116). Une entité capitalistique a la forme juridique de SA, son activité étant l'administration d'entreprises (activité de holding du Groupe).



# Annexes

- Bilan Actif	26
- Bilan Passif	27
- Comptes de résultats	28



## BILAN ACTIF

(en euros)	Retraite	Gestion	Social	Total 2010	Total 2009
Capital souscrit non appelé		121 317		121 317	726 643
Écarts d'acquisition	9 491 827	32 186 767	186 482	41 865 076	41 687 526
- Amortissements	- 7 167 984	- 29 576 583	- 920	- 36 745 487	- 36 042 564
Immobilisations incorporelles	427 028	277 898 507	246 500 588	524 826 123	468 211 357
- Amortissements et dépréciations	- 382 028	- 139 352 797	- 243 717 782	- 383 452 607	- 340 715 483
Immobilisations corporelles	274 786 854	660 947 037	293 099 633	1 228 833 524	1 497 115 519
- Amortissements et dépréciations	- 112 672 818	- 266 191 011	- 129 456 583	- 508 320 412	- 553 636 851
Immobilisations financières	43 326 931	91 427 481	193 587 008	328 341 420	210 393 035
- Dépréciations	- 1 390 852	- 2 490 743	- 5 041 319	- 8 922 914	- 11 535 336
Titres mis en équivalence	644 351	42 059 761	4 460 091	47 164 203	56 228 498
Créances techniques	340 355 400			340 355 400	636 662 909
- Dépréciations	- 53 722			- 53 722	- 84 298
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>547 364 987</b>	<b>667 029 736</b>	<b>359 617 198</b>	<b>1 574 011 921</b>	<b>1 969 010 955</b>
Titres de l'activité de placement	44 857 828 514	1 422 438 307	535 119 951	46 815 386 772	46 903 386 045
- Dépréciations	- 372 638 037	- 4 315 530	- 1 611 455	- 378 565 022	- 799 593 625
Autres créances de l'activité de placement	3			3	5 500 003
- Dépréciations					
<b>Total activité de placement</b>	<b>44 485 190 480</b>	<b>1 418 122 777</b>	<b>533 508 496</b>	<b>46 436 821 753</b>	<b>46 109 292 423</b>
Cotisations à recevoir des entreprises	10 803 538 806			10 803 538 806	10 588 817 264
Entreprises débitrices	3 612 250 279			3 612 250 279	3 545 246 234
- Dépréciations	- 2 680 573 206			- 2 680 573 206	- 2 586 837 494
Autres créances techniques	616 334 057			616 334 057	591 296 138
- Dépréciations	- 37 279 498			- 37 279 498	- 29 692 288
Autres créances	939 039 805	92 292 309	30 850 170	1 062 182 284	1 157 908 640
- Dépréciations	- 2 764 705	- 516 423	- 744 041	- 4 025 169	- 9 896 867
Disponibilités	10 136 187 663	324 469 641	175 476 773	10 636 134 077	10 239 363 057
- Dépréciations	- 1 094 703	- 2 188 467	- 469 052	- 3 752 222	- 3 752 222
<b>Total actif circulant</b>	<b>23 385 638 498</b>	<b>414 057 060</b>	<b>205 113 850</b>	<b>24 004 809 408</b>	<b>23 492 452 462</b>
Comptes de régularisation	488 828 445	1 954 339	217 105	490 999 889	499 767 456
<b>Total comptes de régularisation</b>	<b>488 828 445</b>	<b>1 954 339</b>	<b>217 105</b>	<b>490 999 889</b>	<b>499 767 456</b>
<b>Comptes de liaison entre fonds</b>	<b>87 292 664</b>	<b>119 311 391</b>	<b>2 842 521</b>	<b>209 446 576</b>	<b>233 030 334</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>68 994 315 074</b>	<b>2 620 475 303</b>	<b>1 101 299 170</b>	<b>72 716 089 547</b>	<b>72 303 553 630</b>

## BILAN PASSIF

(en euros)	Retraite	Gestion	Social	Total 2010	Total 2009
Réserve	42 032 339 634	1 820 590 056	746 210 239	44 599 139 929	44 327 677 663
Réserve de fonds de roulement	19 861 444 450			19 861 444 450	18 990 996 465
- Résultat de l'exercice	354 822 895	89 743 627	40 528 747	485 095 269	1 140 708 924
Excédent Déficit					
<b>Total réserves groupe</b>	<b>62 248 606 979</b>	<b>1 910 333 683</b>	<b>786 738 986</b>	<b>64 945 679 648</b>	<b>64 459 383 052</b>
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>Total capitaux propres groupe</b>	<b>62 248 606 979</b>	<b>1 910 333 683</b>	<b>786 738 986</b>	<b>64 945 679 648</b>	<b>64 459 383 052</b>
Intérêts minoritaires sur réserves	6 751 186	64 830 701	29 554 101	101 135 988	181 255 931
Intérêts minoritaires sur résultat	557 889	5 870 918	107 103	6 535 910	9 835 708
<b>Total intérêts minoritaires</b>	<b>7 309 075</b>	<b>70 701 619</b>	<b>29 661 204</b>	<b>107 671 898</b>	<b>191 091 639</b>
<b>Total capitaux propres consolidés</b>	<b>62 255 916 054</b>	<b>1 981 035 302</b>	<b>816 400 190</b>	<b>65 053 351 546</b>	<b>64 650 474 691</b>
Provisions pour risques et charges	11 825 756	192 260 982	54 122 641	258 209 379	301 722 843
<b>Total provisions</b>	<b>11 825 756</b>	<b>192 260 982</b>	<b>54 122 641</b>	<b>258 209 379</b>	<b>301 722 843</b>
Dettes financières	207 889 703	55 816 015	136 815 461	400 521 179	228 204 846
Dettes techniques	647 215 121			647 215 121	631 488 614
Autres dettes	3 167 260 274	254 829 140	59 191 830	3 481 281 244	3 501 792 763
<b>Total dettes</b>	<b>4 022 365 098</b>	<b>310 645 155</b>	<b>196 007 291</b>	<b>4 529 017 544</b>	<b>4 361 486 223</b>
Contributions techniques	2 548 386 273			2 548 386 273	2 598 948 243
Autres produits constatés d'avance	52 678 080	50 315 691	14 684 454	117 678 225	157 891 300
<b>Total produits constatés d'avance</b>	<b>2 601 064 353</b>	<b>50 315 691</b>	<b>14 684 454</b>	<b>2 666 064 498</b>	<b>2 756 839 543</b>
<b>Comptes de liaison entre fonds</b>	<b>103 143 813</b>	<b>86 218 173</b>	<b>20 084 594</b>	<b>209 446 580</b>	<b>233 030 330</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>68 994 315 074</b>	<b>2 620 475 303</b>	<b>1 101 299 170</b>	<b>72 716 089 547</b>	<b>72 303 553 630</b>

## COMpte DE Résultat

(en euros)	Retraite	Gestion	Social	Total 2010	Total 2009
<b>Produits Techniques</b>					
Cotisations des entreprises	34 871 968 949			34 871 968 949	34 394 484 792
Cotisations des tiers	2 471 013 129			2 471 013 129	2 455 057 553
Majorations et pénalités de retard	60 881 073			60 881 073	68 102 330
Autres produits techniques	360 685 948			360 685 948	324 736 634
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 652 918 024			1 652 918 024	1 528 963 974
Transfert de charges techniques	17 736 470			17 736 470	12 573 615
<b>Produits de gestion courante</b>					
Dotations		1 274 192 586	254 274 477	1 528 467 063	1 562 364 782
Autres produits d'exploitation		172 554 202	19 602 002	192 156 204	232 473 956
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		32 173 472	21 235 770	53 409 242	54 249 842
Transfert de charges d'exploitation		24 261 446	794 416	25 055 862	21 203 911
<b>Total produits d'exploitation hors solidarité</b>	<b>39 435 203 593</b>	<b>1 503 181 706</b>	<b>295 906 665</b>	<b>41 234 291 964</b>	<b>40 654 211 389</b>
<b>Charges techniques</b>					
Allocations	43 304 388 457			43 304 388 457	41 468 544 596
- Allocations à la charge de l'AGFF	- 7 219 089 431			- 7 219 089 431	- 7 031 121 460
- Contributions techniques	- 132 910 221			- 132 910 221	- 134 992 977
Allocations à la charge du régime	35 952 388 805			35 952 388 805	34 302 430 159
Prélèvements sur cotisations pour le fonds de gestion administrative	1 262 652 764			1 262 652 764	1 319 936 789
Prélèvements sur cotisations pour le fonds d'action sociale	254 274 476			254 274 476	256 028 789
Autres charges techniques	399 092 755			399 092 755	367 462 501
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 705 823 508			1 705 823 508	1 638 600 342
<b>Interventions sociales</b>					
			176 344 972	176 344 972	188 579 407
Actions mutualisées			31 697 892	31 697 892	36 054 030
Aides individuelles			79 444 294	79 444 294	91 901 292
Interventions collectives			46 063 610	46 063 610	41 677 039
Actions de service			19 139 176	19 139 176	18 947 046
<b>Charges de gestion courante</b>					
		1 489 349 201	108 875 710	1 598 224 911	1 662 508 195
Sous-traitance intragroupe					
Services extérieurs		551 966 466	36 812 441	588 778 907	601 419 127
Impôts, taxes et versements assimilés		73 127 001	4 154 852	77 281 853	78 081 026
Charges de personnel		727 906 403	18 330 977	746 237 380	753 405 224
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		82 597 111	46 328 585	128 925 696	154 454 975
Autres charges de gestion courante		53 752 220	3 248 855	57 001 075	75 147 843
<b>Total charges d'exploitation hors solidarité</b>	<b>39 574 232 308</b>	<b>1 489 349 201</b>	<b>285 220 682</b>	<b>41 348 802 191</b>	<b>39 735 546 182</b>
<b>Résultat d'exploitation hors solidarité</b>	<b>- 139 028 715</b>	<b>13 832 505</b>	<b>10 685 983</b>	<b>- 114 510 227</b>	<b>918 665 207</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

(en euros)	Retraite	Gestion	Social	Total 2010	Total 2009
<b>Résultat d'exploitation hors solidarité (report)</b>	<b>- 139 028 715</b>	<b>13 832 505</b>	<b>10 685 983</b>	<b>- 114 510 227</b>	<b>918 665 207</b>
Produits de la solidarité					
Contribution d'équilibre de l'AGFF Solidarité Agirc / Arrco					
<b>Charges de la solidarité</b>	<b>1 025 886 774</b>			<b>1 025 886 774</b>	<b>965 891 183</b>
Solidarité Agirc / Arrco	1 025 886 774			1 025 886 774	965 891 183
<b>Résultat de la solidarité</b>	<b>- 1 025 886 774</b>			<b>- 1 025 886 774</b>	<b>- 965 891 183</b>
<b>Résultat d'exploitation après solidarité</b>	<b>- 1 164 915 489</b>	<b>13 832 505</b>	<b>10 685 983</b>	<b>- 1 140 397 001</b>	<b>- 47 225 976</b>
Produits financiers					
Charges financières	1 857 382 139	55 937 418	37 120 309	1 950 439 866	2 279 999 329
Transfert de produits financiers	280 288 340	9 405 756	13 930 305	303 624 401	1 021 037 994
	81 358 487			81 358 487	105 714 343
<b>Résultat financier</b>	<b>1 495 735 312</b>	<b>46 531 662</b>	<b>23 190 004</b>	<b>1 565 456 978</b>	<b>1 153 246 992</b>
Produits exceptionnels					
Charges exceptionnelles	64 026 442	200 408 654	78 473 151	342 908 247	155 551 551
	23 724 572	164 938 909	71 853 568	260 517 049	92 148 454
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>40 301 870</b>	<b>35 469 745</b>	<b>6 619 583</b>	<b>82 391 198</b>	<b>63 403 097</b>
<b>Impôts sur les revenus</b>	<b>- 15 535 190</b>	<b>- 986 242</b>	<b>- 140 722</b>	<b>- 16 662 154</b>	<b>- 16 020 089</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition					
	- 330 437	- 438 244	- 920	- 769 601	- 821 009
Reprises de provisions des écarts d'acquisition					
			105 682	105 682	103 626
Résultat des sociétés mises en équivalence					
	124 718	1 205 119	176 240	1 506 077	- 2 142 009
Résultat revenant aux minoritaires					
	- 557 889	- 5 870 918	- 107 103	- 6 535 910	- 9 835 708
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>354 822 895</b>	<b>89 743 627</b>	<b>40 528 747</b>	<b>485 095 269</b>	<b>1 140 708 924</b>



16-18 rue Jules César – 75592 Paris cedex 12  
Tél. 01 71 72 12 00 – [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr)  
[www.maretraitecomplementaire.fr](http://www.maretraitecomplementaire.fr)